

## Mardi 30 mai 2017 à 18h30

**PRESENTS :** Mesdames BATENS, BAXTER, DELPLACE, MOLLIS, REVEL,  
Messieurs GARREC, BOTTANI, GALZY, PALAY, PERRIER.

**ABSENTS excusés :** Mesdames BEURNE, DUJON et Monsieur BARDOC

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Madame TAVERA ayant donné procuration à Monsieur PERRIER, Monsieur FAUCHER à Monsieur PALAY et Madame BAXTER à Monsieur GARREC  
**Secrétaire de séance : Stéphane PALAY**

- :: :: :: :: :: :: :: :: :: ::

La séance est ouverte à 18h30.

### **Emprunt et crédit relais – financement travaux école**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

De souscrire un prêt auprès de la Caisse d'Épargne de Nîmes, aux conditions suivantes :

- Montant : 737 000 Euros
- Prêt à taux fixe de 2,08%
- Durée du prêt : 25 ans

Le montant du prêt représente le coût final de l'opération pour la commune, déduction faite des subventions et du Fctva.

De souscrire un crédit relais amortissement in fine auprès de la Caisse d'Épargne de Nîmes, afin de préfinancer le FCTVA et les subventions à venir, aux conditions suivantes :

- Montant : 825 000 Euros
- Prêt à taux fixe de 0.75% l'an
- Durée du prêt : 2 ans

Ce prêt correspond aux subventions attendues et FCTVA.

**Vote : 2 contre 10 pour**

### **Tarifs location foyer « Espace André Clément » et règlement de location**

La délibération existante est reprise à l'identique à l'exception d'un point : chaque association devra laisser un chèque de caution. En effet, la mairie y a fait des travaux de réparation et de remise en état, mais la commune constate de nouvelles dégradations.

Les élus se mettent d'accord pour modifier ultérieurement le règlement et formuler que la porte de devant ne doit pas rester ouverte à partir de 22h afin de limiter les nuisances sonores du voisinage.

**Vote : unanimité**

### **Achat véhicule électrique « service technique »**

Suite aux besoins de la commune en matériel roulant et notamment la nécessité de disposer d'un véhicule à l'usage du service public de l'eau. Il est proposé l'achat d'un véhicule Kangoo électrique, 55 000 kms, de 2002, garantie 2 ans sur la batterie et tout élément électrique et électronique, pour un prix de 7 000 €. Aucune location de batterie n'est nécessaire.

**Vote : 6 contre, 2 abstentions, 4 pour**

### **MAPA Télérelève**

Il est rappelé la décision postérieure de mettre en place la télérelève sur les compteurs d'eau de la Commune ce qui supprimera les opérations de relèves.

Ces équipements permettront également d'être informés dès l'apparition d'une fuite, ce qui réduira les volumes de pertes, ainsi que d'une inversion de flux. La relève s'effectuera automatiquement 2 fois par jour et en cas de fuite repérée, l'abonné sera immédiatement alerté, par SMS ou mail.

Sur la base des critères prévus au règlement de la consultation et après négociation, c'est l'offre de SUEZ qui a été classée première, avec une offre financière globale sur la base du DQE de 127 000 € HT.

Ce prix comprend le remplacement des compteurs.

**Vote unanimité**

### **Heures complémentaires/supplémentaires CAE**

Un agent, actuellement en arrêt maladie depuis le début du mois, est remplacé par un autre qui est amené à faire plus que ses heures habituelles. En ce sens, son contrat a été revu et est passé de 20 à 26h mais, malgré cela, il risque d'y avoir encore des heures à lui devoir. Vu la nécessité du respect du nombre d'encadrant, il semble plus simple de pouvoir lui rémunérer ses heures tout en essayant de les limiter en fonction uniquement des besoins.

**Vote unanimité**

#### **Vente maison et terrain « Gaillard »**

Au vu du marché actuel, et des demandes recueillies lors des visites et afin d'augmenter les chances de vente (en un seul lot), Monsieur le maire propose de créer un autre lot comprenant le lot B et le lot D, à savoir la maison d'habitation avec un terrain de 1305 m<sup>2</sup> au prix de 350 000 euros.

**Vote : 2 contre, 1 abstention, 9 pour**

#### **Modification Participation à l'Assainissement Collectif :**

En sus de la PAC, des tarifs de travaux de raccordement ont été ajoutés en fonction de la longueur et du nombre de raccordements (notamment pour les hôtels, les copropriétés...), conformément à ce qui se fait dans la quasi-totalité des autres communes.

**Vote : unanimité**

#### **Règlement du service EU**

Au même titre que le règlement sur le service de l'eau potable, un règlement sur le service des eaux usées a été rédigé.

**Vote : unanimité**

#### **Devis raccordement Alimentation Eau Potable :**

Les tarifs de raccordement AEP ont été réactualisés.

**Vote unanimité**

#### **Marché de Construction Lot 1 : Poste de refoulement et station d'épuration pour 1800 EH**

Le Schéma Directeur des eaux usées de la Commune avait conclu à la nécessité de prévoir la construction d'une nouvelle station d'épuration ainsi que son réseau de transfert associé.

Dans ce cadre, le Maître d'œuvre OTEIS a rédigé le cahier des charges de la future unité de traitement, a consulté et analysé les offres des entreprises de travaux. L'analyse s'est faite en deux temps, d'abord sur la base des offres initiales puis suite à réponses aux questions et négociation.

Quatre offres ont été reçues, à savoir celles des groupements MSE/PROG+, SUEZ/PROG+, SOURCES/RIVASI et BP2E/NGE.

Sur la base des critères prévus au règlement de la consultation, c'est l'offre du groupement SOURCES/RIVASI qui a été classé première, avec une offre financière globale de 1 510 070 € HT.

**Vote : unanimité**

#### **Questions diverses :**

##### ***Affouage***

Suite aux abus constatés lors de la dernière session (absences aux réunions d'informations, coupes non réglementaires ou non faites) il n'y aura pas d'affouage en 2017-2018. Une réflexion est en cours avec l'ONF pour trouver de nouvelles parcelles plus accessibles pour l'année suivante.

##### ***Macarons famille : Macarons pour les parents/enfants de Colliassois***

Malgré la vérification complexe de la filiation avec les administrés, les élus étaient d'accord. Suite à la demande de faisabilité faite au Trésorier, il s'avère que cela n'est pas juridiquement possible. En effet, le macaron à 1euros pour les colliassois est déjà juste dans la réglementation mais cela est toléré car il y a une relation entre le fait que les colliassois payent des impôts et qu'ils puissent jouir d'une quasi-gratuité car, indirectement, ils contribuent par leurs impôts aux aménagements et à l'entretien de ces parkings. En revanche, cela est impossible pour les non-résidents, qui par définition ne payent aucun impôt à la commune.

##### ***DFCI – partie basse chemin de la Torte***

Mr Bottani informe que le Conseil Départemental, la DDTM et le SDIS demandent à prolonger le DFCI de la Torte qui, pour le moment, s'arrête sur le plateau, jusqu'à la route de Nîmes. La commune ainsi que le SIVU s'opposent à ce projet qui risquerait d'endommager cette piste historique et demande le déclassement de celle-ci.

### ***PNR phase projet***

Le futur PNR entrant en phase projet, la participation des communes serait de l'ordre de 0.80€ à 1€ par habitant et par an. Une fois la charte établie, et si le parc est créé et si la commune y adhère, la participation serait de 5€ par habitant et par an environ, mais cela va très certainement entraîner l'intégration du SMGG, du SCOT et du PETR, dont les cotisations disparaîtront alors.

### ***Service civique***

Sur 7 candidats dans un premier temps, 3 seulement se sont présentés aux entretiens. Les autres n'ont pas donné de nouvelles.

Finalement, seulement 2 personnes étaient intéressées mais considéraient le poste comme une simple opportunité pour quitter leur entreprise (faire le service civique est une possibilité de rupture anticipée du contrat de travail) et ne connaissaient pas vraiment Collias. Au vu de ce recrutement laborieux, aucune candidature n'a été retenue

### ***Ecole***

Pas besoin d'Algeco pour cette fin d'année (travaux dans la cour du haut et fondations de la salle de motricité jusqu'à la fin de l'année scolaire).

Les accès chantier et école seront séparés. Les chalets ont été vidés et déménagés.

### ***RD3***

Les travaux sont presque terminés. Il reste la pose de résine autour du rond-point, les abris bus, le mobilier urbain et le banc de la Brèche.

Les plantations seront faites à l'Automne, une fois les chaleurs passées. Le lot a été sorti du marché.

### ***STEP***

Un 2<sup>e</sup> marché pour les réseaux va être lancé (lot 2).

### ***Cimetière***

Monsieur Perrier demande quand les Services Techniques vont-ils nettoyer le cimetière. Monsieur Bottani explique qu'il a été fait 15 jours auparavant. Monsieur Perrier trouve que ça ne se voit pas. Monsieur Palay ajoute que, grâce à la subvention obtenue dans le cadre du PAPPH, subvention contre laquelle Monsieur Perrier a voté, une étude sera faite pour résoudre concomitamment la problématique de l'accessibilité et du problème de désherbage. Il rajoute l'acquisition de débroussailleuses électriques qui ont été achetées avec 80% de subventions. Monsieur Palay rappelle que les communes n'ont plus le droit de disperser du glyphosate, conformément à la loi.

### **Question du public :**

Aucune

**La séance est levée à 20h06.**